

**Arrêté abrogatif DAG/AA/2013/n°02  
Portant abrogation de divers arrêtés du  
Président d'Aix-Marseille Université**

**Le Président de l'Université d'Aix-Marseille**

**Vu** le Code de l'Education, et notamment les livres VI et VII de la 3<sup>ème</sup> partie, et les articles L. 712-2 et L. 953-2,  
**Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille du 3 janvier 2012 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Les arrêtés de délégation de signature suivants sont abrogés :

- **Arrêté DAG/2012/JPB/34 (Labo)** en date du 17 janvier 2012 au bénéfice de M. Gilles NANCY en tant que Directeur du Laboratoire Développement Economique et Finance Internationale
- **Arrêté DAG/2012/JPB/154** en date du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au bénéfice de M. Gilles NANCY en tant que Directeur de l'ED372 « Sciences Economiques et de Gestion d'Aix-Marseille »

**Article 2**

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers de l'Université, à la diligence du Directeur Général des Services.

**Article 3**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université.

**Article 4**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 28 mai 2013



**Yvon BERLAND**  
Président de l'Université d'Aix-Marseille